

Le Combat Syndicaliste

CNT-AIT

Pages confédérales

**Bimestriel de la Confédération Nationale du Travail
Section de l'Association Internationale des Travailleurs**

Hier, aujourd'hui



résistons au fichage et au flicage





CNT - AIT

Association

Internationale

des Travailleurs

AIT, ASI-MUR CLS

Postanski pretinac 6

11077 Beograd, Serbie

Confédération

Nationale

du Travail

Pour tout contact

sur le plan national,

s'adresser à :

CNT-AIT

(bureau confédéral),

7, rue Saint-Rémésy

31000 Toulouse.

Adresse du site Web

de la confédération :

<http://www.cnt-ait-fr.org>

Vous y trouverez

les liens confédéraux

et internationaux

de notre organisation.

CPPAP 1856 D 73

Directeur : Michel Maza

Imprimerie spéciale

CNT-AIT.

Réalisation

des pages confédérales :

CNT-AIT,

18, rue Jean-Baptiste

Carreau, 64000 Pau.

Abonnements :

1 an (6 n^{os}) : 7,5 euros

Soutien: 15 euros

Chèques à l'ordre

de la CNT-AIT.

Voir pages régionales

Édito

LA MASCARADE INDIGESTE des municipales passée, des copains de la CNT-AIT de Châteauroux ont souhaité revenir sur les expériences autogestionnaires locales qu'ont cherchées à développer des libertaires en France, en Italie ou en Argentine dans des contextes très différents. Ces expériences plus ou moins abouties mais toujours intéressantes à analyser se heurtent souvent si ce n'est systématiquement au pouvoir central jaloux de ses prérogatives... C'est ce que souligne un autre article d'un copain de Pau, dans une perspective historique. Les institutions municipales, loin d'être un espace de liberté populaire, ont été élaborées afin de contrer la démocratie directe et de faire accepter une forme de démocratie dévoyée : la démocratie représentative.

Comme un écho à la campagne contre le flicage et le fichage des enfants ou la biométrie de certains des syndicats de la CNT-AIT, le syndicat de l'Isère pointe l'une des menaces majeures qui pèsent sur nos enfants. Les fichiers Elloi et Bases élèves qui visent à ficher les élèves et notamment ceux issus des couches populaires et/ou d'origine étrangère se généralisent non sans susciter des résistances encore trop timides ou ponctuelles. Le développement de ces instruments administratifs est à rapprocher de la mise en place dans les lycées et écoles primaires d'appareils utilisant la biométrie ou un système de cartes magnétiques personnalisées, qui conditionnent les enfants à l'utilisation des instruments d'un contrôle social et technologique total.

Julia Gousseva militante du CRAS, section russe de l'AIT nous fait parvenir un article qui fait un état des lieux d'une Tchétchénie dévastée par la guerre et qui se « reconstruit » sous la houlette d'un dictateur qui mêle religion et violence (étonnant non ?). Les militants du CRAS se sont investis contre la guerre et pour la solidarité avec la population tchétchène et organisent aujourd'hui la solidarité de façon concrète. Vous pouvez si vous le souhaitez entrer en contact avec Julia et le CRAS, le *Combat syndicaliste* tient à la disposition de ceux qui le souhaitent les contacts de l'un et de l'autre.

Pour finir, trois communiqués de solidarité contre la répression, à Paris avec Adrien victime de l'État français, au Pays Basque où l'État espagnol invente de nouveaux délits sur mesure qui feront jurisprudence contre tous ses opposants.

Sommaire

Répression

03 Solidarité avec Adrien

Autogestion

04 Vive la commune libre !

L'autogestion locale !

10 Les institutions municipales contre

la démocratie

Luttes

14 Ces enfants qu'on flique

International

16 Tchétchénie: solidarité contre la haine

18 Communiqué de la CNT-Bilbao

Communiqué

19 Communiqué de la région Aquitaine de la CNT-AIT

Mémoire

20 Dieu et l'État, Bakounine

Communiqué suite au procès d'Adrien

Le procès d'Adrien s'est déroulé ce mardi 29 janvier, à la 28^e chambre du TGI de Paris, en présence de nombreux amis d'Adrien et en l'absence du plaignant (comme l'a dit le procureur : la lutte c'est avant tout le courage qu'il faut exprimer en tout moment...)

La juge a tout d'abord rappelé les faits établis d'après les dépositions de la victime et des agents de sécurité de l'Université. Elle a relevé que les anti-bloqueurs avaient cherché à pénétrer de force dans l'enceinte de l'université, en montant à l'assaut d'un barrage formé de chaises et de tables ; et que c'est à l'occasion de cette action violente des anti-bloqueurs que le plaignant avait été blessé. Si le lien entre Adrien, qui a reconnu avoir lancé une chaise pour reconstruire la barricade et la blessure de la victime n'a pas pu être formellement établi, la juge semblait quand même voir une causalité entre les deux évènements.

La procureur s'est ensuite désolée de cette bien piètre image de la démocratie qu'ont donnée les deux camps dans cette bataille, chacun cherchant à faire prévaloir ses opinions par la force. Même si le lien ne peut être établi, et que manifestement il n'y a eu aucune intention de blesser dans le fait par Adrien de reconstruire la barricade (le fait de jeter un objet pouvant potentiellement blesser quelqu'un) elle a maintenu la qualification des faits en violence volontaire.

La plaidoirie de l'avocat a permis de mettre en évidence le caractère politique de ce procès, et de l'instrumentalisation d'une affaire somme toute bénigne afin de servir d'exemple. Tout d'abord il a été démontré que cette plainte s'inscrit dans une démarche militante de la part d'un plaignant lui-même responsable public d'une association d'étudiants catholiques traditionalistes. Il a été relevé l'extraordinaire « efficacité » des services de police du XVIII^e arrondissement qui, en moins d'un mois et alors que la plainte initiale avait été déposée au commissariat de Neuilly, ont pu boucler cette enquête

toute affaire cessante, avec garde à vue et perquisition à la clef. Or, dans l'enquête, un témoignage en faveur d'Adrien n'avait pas été pris en compte par les enquêteurs. Il faut dire que ce témoin, présent à l'audience et nous l'en remercions, permet de démontrer que le plaignant s'était blessé lui-même alors qu'il démontait la barricade. Ces faits sont d'ailleurs corroborés par les dépositions des agents de sécurité, qui décrivent le plaignant exhibant sa blessure sanglante et maculant les portes de l'université de son sang, alors qu'aucune chaise n'avait encore été lancée.

Il est par ailleurs à remarquer que c'est cette affaire qui a servi de prétexte à l'administration pour demander l'intervention des forces de l'ordre dans la faculté.

Dans certaines traditions militantes, il est courant d'utiliser le fait d'être blessé pour servir la cause. Cette affaire tombe donc opportunément, et même en absence de gravité des faits, il y a une volonté manifeste d'instrumentalisation de la justice pour servir d'exemple. La relaxe a donc été demandée.

Enfin, à la question de la juge qui demandait à Adrien s'il acceptait de faire des TTG, celui-ci a répondu non, car il n'était pas coupable, ce qui a agacé la juge qui estimait avoir tendu une perche. Le procureur, sautant sur l'occasion et bien qu'il ait reconnu que les faits ne justifiaient pas de leur renvoi devant le tribunal correctionnel, a requis une peine d'un mois de prison avec sursis. Le délibéré a été reporté au 1^{er} avril prochain.

Le Comité justice pour Adrien remercie toutes celles et tous ceux qui se sont solidarisés en signant la pétition et en venant au procès soutenir notre ami. Il appelle d'ici le verdict à maintenir la solidarité financière et vous donne rendez-vous au premier avril prochain.

Syndicat intercorporatif de Paris Nord
(jeudi 31/01/2008)

Vos chèques à l'ordre d'Adrien peuvent être envoyés à Comité Justice pour Adrien, 108 rue Damrémont 75018 Paris. Pour d'autres infos : <http://cnt-ait.info/justice.pour.adrien@hotmail.fr>

<http://blog.justicepouradrien.info>

Unions régionales

Les UR sont l'expression de la CNT-AIT. Elles regroupent les divers syndicats d'une zone géographique. Pour tout contact dans une région, s'adresser au secrétariat de l'UR.

UR Centre : CNT-AIT, 34, Espace Pierre Mendès-France, 36000 Châteauroux ; **UR Midi-Pyrénées** : CNT-AIT, BP 158, 82001 Montauban cedex ; **UR Paris et Nord** : CNT-AIT, BP 46, 91103 Corbeil cedex ; **UR Aquitaine** : CNT-AIT, 8, place Louis Barthou, 33000 Bordeaux ; **UR Méditerranée** : CNT-AIT, BP 51142, 34008 Montpellier cedex 1 ; **UR Normandie-Bretagne** : CNT-AIT, BP 2010, 14019, Caen cedex 6 ; **en Rhône-Alpes** : CNT-AIT / SII, BP 223, 38405, Saint-Martin-

Vive la Commune libre ! L'autogestion locale

En ces temps d'élections municipales, certains reconnaîtront facilement qu'un candidat vaudra toujours mieux qu'un autre (pour les travailleurs). Mais, justement, le système est savamment orchestré pour que ce bienveillant ne puisse constituer une menace pour l'ordre : un maire peut promulguer un arrêt anti-mendicité, répandre des produits nauséabonds contre les SDF. En revanche, pas question d'accepter un arrêté contre les expulsions locatives ou de faire des vagues pour soutenir les sans-papiers. Une conception libertaire du fonctionnement municipal ne peut s'envisager qu'en dehors d'une société capitaliste et électoraliste (terme plus pertinent que celui de « démocratie » pour caractériser notre système politique).

Le municipalisme libertaire de Bookchin ¹

Les thèses autogestionnaires libertaires se perpétuent et tentent de s'adapter à l'évolution des sociétés. Les théories anarchistes du XIX^e siècle sont actualisées, notamment par Murray Bookchin qui s'est intéressé au « municipalisme libertaire ».

Il rappelle qu'au temps des cités grecques, « politique » signifiait « la gestion des affaires publiques par la population au niveau communautaire ». Les citoyens sont alors « acteurs agissants de la décision et de l'autogestion politique de la vie communautaire ». Bookchin aspire à restaurer cette organisation « décentralisée et participative ». La politique conçue comme l'activité organique d'une communauté est incompatible avec le fonctionnement hiérarchisé et artificiel des partis et de l'État. Il veut refonder la politique sur son « unité de base » : la commune, voire le quartier.

Comme la taille de certaines villes ne permet pas un fonctionnement en assemblée générale souveraine, la solution consiste à opérer une décentralisation, d'abord institutionnelle, puis, au bout de

quelques années, territoriale (division en plusieurs municipalités). Cependant, Bookchin considère qu'on peut aussi instaurer l'autogestion des grandes cités en coordonnant les assemblées populaires « à travers des délégués pourvus d'un mandat impératif, soumis à rotation, révocables et, surtout, munis d'instructions écrites rigoureuses pour approuver ou rejeter les points à l'ordre du jour des conseils locaux confédérés composés de délégués des différentes assemblées de quartiers ». Enfin, face à des questions techniques complexes, il explique qu'on peut laisser des spécialistes préparer un projet et s'occuper de la logistique, mais que la décision politique doit revenir aux citoyens.

Bookchin condamne les positions individualistes et affirme que la liberté individuelle ne peut s'inscrire que dans la solidarité au sein d'une communauté qui, par ses relations, assure la formation du citoyen à l'exercice de ses responsabilités. Il souhaite que les « agglomérations d'appartements-dortoirs » actuelles se muent en cités où la prise en main des affaires publiques ne serait pas

1 M. Bookchin, « Le municipalisme libertaire », *From Urbanization to Cities*, 1995. (traduit dans la revue *Articulations*). Texte consultable sur <http://fraternitelibertaire.free.fr> ou <http://www.theyliewedie.org>. Il est aussi connu pour son approche écologique ou un pamphlet contre l'anarchosyndicalisme débattu dans *Anarchosyndicalisme & anarchisme*, Atelier de Création Libertaire, 1994. Bookchin est décédé le 30 juillet 2006.

perçue comme une contrainte, mais l'expression d'une solidarité.

Cette organisation communautaire devrait englober également le champ économique. La municipalisation de la propriété étant une alternative entre l'étatisation (nationalisation) et la mainmise des grandes firmes (privatisation). Les assemblées populaires décideront de la mise à disposition des terres et des entreprises aux citoyens selon le principe « à chacun selon ses besoins ». Il importe d'« assurer aux gens l'accès aux moyens de vivre indépendamment du travail qu'ils sont capables d'accomplir ». Par ailleurs, l'autarcie étant impossible, il conviendrait de s'appuyer sur l'interdépendance des communautés et le partage.

Dans ce texte, Bookchin conclue que cette transformation politique est aussi « une question de survie écologique ». Face aux dévastations engendrées par la mondialisation capitaliste, il faudrait privilégier une organisation fondée sur

un écosystème local et la recherche d'une harmonie entre l'humanité et le monde naturel. Puisque l'on s'intéresse à une communauté, c'est-à-dire à une population définie inscrite dans un environnement particulier, il est naturel que le municipalisme libertaire rejoigne l'écologie, autre centre d'intérêt de Bookchin. On peut d'ailleurs reconnaître que si la gestion directe est le seul moyen pour une population de défendre ses propres intérêts, sa survie en fait forcément partie.



« Gestion directe de nos communes »²

C'est ainsi que la Fédération Anarchiste a baptisé un texte diffusé au moment des élections municipales de 2001 et qui envisage également ce que pourrait être le « communalisme libertaire ».

Les fondements de cette réflexion sont la nécessité de ne laisser personne décider à notre place pour être certains de voir triompher nos intérêts et non ceux des classes dirigeantes. L'autogestion doit permettre de lutter contre les inégalités sociales et économiques qui découlent de l'accaparement du pouvoir de décision par une caste de nantis.

Cette gestion directe des communes s'appuie sur des précédents historiques qui démontrent que c'est bel et bien une alternative crédible à l'assujettissement des populations³.

Les principes de cette gestion directe⁴ libertaire des communes sont les suivants :

Le fédéralisme, agent de coordination en remplacement de l'État, qui est un

agent de coercition du système capitaliste.

Des assemblées générales souveraines.

Le mandatement impératif des délégués.

La révocabilité des délégués élus.

Des Comités de quartier et par thèmes transversaux (culture, éducation, transports...).

Une socialisation des services avec des décisions prises par un collègue comprenant :

- les usagers de ce service
- les citoyens de la commune
- les personnes travaillant à faire fonctionner ce service

La Fédération Anarchiste invite alors à créer dès maintenant des contre-pouvoirs sous forme d'assemblées populaires communales destinées à imposer des mesures ou de représentants, révocables et

(suite page 6)

2 - Groupe Louise Michel de la FA, « Pour que personne ne décide à notre place, Gestion directe de nos communes », supplément au *Monde libertaire* n° 1228, 18-24 janvier 2001. Texte consultable sur http://www.federation-anarchiste.org/ml/numeros/1228/article_10.html.

3 - Bookchin parle plutôt de traditions héritées, alors que la FA souligne l'existence de communes révolutionnaires dans l'histoire récente (Paris 1793, Ukraine 1917, Kronstadt 1921, Espagne 1936...).

4 - Le texte de la FA rejette le concept de « démocratie participative » qui est encore aujourd'hui agité par des politiciens, dont Ségolène Royal, pour tenter de réconcilier les Français avec la politique. En revanche, Bookchin emploie cette notion sans la considérer comme un leurre, mais comme synonyme de gestion directe.

(suite de la page 5)

investis d'un mandat impératif, envoyés dans les conseils municipaux pour exposer les aspirations des populations. Par

contre, la composition de listes électorales libertaires (rien qu'à l'écrire, ça coïncide) est vivement rejetée. Quelques revendications immédiates sont précisées :

– Les transports gratuits pour tous.

– La gratuité de la santé de proximité.

– Un accès libre et gratuit à tous les espaces et services culturels (bibliothèque, salles de réunion, de

répétition...).

– La réquisition des logements vides et leur gestion directe par des représentants (révocables) des habitants.

– Le contrôle de tous les projets d'urbanisme par des comités révocables, transversaux et de quartiers.

Le texte se termine d'ailleurs en soulignant les avancées sociales établies par ces communes révolutionnaires : école laïque (Commune de Paris, 1871), réquisition de logements (Kronstadt, 1921), système de santé pour tous (Espagne, 1936)...

D'aucuns condamneront une approche réformiste, d'autres une stratégie visant à imposer un nouveau système et à remplacer celui qui nous opprime actuellement. C'est un autre débat. Toujours est-il que des expériences de gestion directe des communes sont bien



Quelques expériences communalistes

Une influence libertaire dans un village

À Merlieux, près de Laon (02), la Communauté anarchiste du Moulin de Paris, animée par un membre du groupe Kropotkine de la FA (Dominique), a décidé d'insuffler la démocratie participative dans le village. L'idée étant de bouleverser le fonctionnement traditionnel des institutions municipales en essayant d'en faire un simple organe exécutif des volontés exprimées par l'ensemble de la population. En parallèle, la redynamisation de la commune était recherchée.

Les projets sont alors proposés et menés par les habitants, organisés en petits groupes, qui doivent notamment trouver les financements nécessaires (repas, fêtes...). L'ouverture de l'école a été rendue possible grâce à la participation des habitants aux travaux. Cantine, en partie gérée par les élèves, étude du soir

et bibliothèque, autogérée par des bénévoles, se sont ensuite développées autour de l'école.

Globalement, il s'agit surtout d'une influence sur la mairie exercée de l'extérieur par des anarchistes désirant diffuser et mettre en œuvre leurs idées. Une initiative qui pose forcément des questions au regard de l'idéal libertaire. Celles-ci sont d'ailleurs résumées par Dominique : « *il n'est pas possible de faire un îlot d'autogestion dans un océan capitaliste. Est-ce qu'on ne perd pas un peu de son âme d'anarchiste à participer à ce genre d'expérience ? Est-ce qu'on n'édulcore pas à force d'être pris dans la gestion ? Finalement, on accepte pour l'efficacité un tas de choses et on n'est pas loin, disons... de renoncer un petit peu à nos idées 5.* »

Fédération Municipale de Base en Calabre (Italie)

En 1979, à Spezzano Albanese, naît une

5 « Des municipalités... à la commune libertaire de Merlieux », http://increvablesanarchistes.org/articles/1981_2000/merlieux.htm.

Union Syndicale de Zone anarchiste qui constitue un contre-pouvoir au conseil municipal. La gestion de celui-ci est vivement critiquée à travers des réunions d'information publiques : dénonciation du détournement d'aides destinées aux veuves et aux orphelins ou des indemnités extravagantes perçues par le maire, lutte pour la sauvegarde des espaces verts et la construction de logements sociaux... La municipalité exerce toutes sortes de pressions et parvient à couler cette initiative.

Mais en 1992, la municipalité communiste est condamnée par la justice. Les anarchistes de la commune sont alors sollicités pour former une liste électorale. Ils décident de proposer une nouvelle organisation communale autogestionnaire : la Fédération Municipale de Base. C'est un organe de contre-pouvoir fonctionnant en parallèle aux institutions légales avec une assemblée générale formulant des propositions émanant de la population. Un comité exécutif élu est chargé de mettre en œuvre les décisions prises par les assemblées. La minorité peut ne pas se soumettre à ces décisions, mais ne peut en empêcher l'application.

La FMB doit souvent affronter la mairie pour imposer ses projets ou combattre ceux de la municipalité légale. La création d'une coopérative autogérée répond ainsi au projet de privatisation du ramassage des ordures. Un projet de construction d'un tunnel est annulé sous la pression de la FMB...

Cette initiative se réclame d'un « gradualisme révolutionnaire », en réaction aux voies jugées stériles du réformisme intégré au système et du « révolutionnarisme millénariste ⁶ ».

Ces deux expériences se caractérisent par une tentative pour créer un espace d'autogestion en parallèle à, à côté de ou contre les institutions municipales officielles issues du système représentatif. Elles veulent constituer un contre-modèle aux yeux des populations et une invitation à prendre en main les affaires publiques locales. C'est surtout parce

qu'elles touchent des personnes non libertaires que ces expérimentations posent des problèmes quant au respect des principes anarchistes. Faut-il alors condamner l'échec d'une déviance à l'égard des principes libertaires (sans parler de dogme), ou la victoire d'une diffusion de l'idéal autogestionnaire au-delà des milieux anarchistes ?

Démocratie participative et autogestion : l'exemple de Mons-en-Barœul ⁷

Les références à l'autogestion sont parfois complètement exagérées ou erronées. Dans le village de Mons-en-Barœul (Nord), de 1977 à 2001, la municipalité d'union de Gauche a organisé des référendums sur des choix budgétaires. L'ex-maire, Marc Wolf, se réclame du socialisme autogestionnaire et critique la démocratie représentative qui conduit à la « notabilisation » des élus, au désintérêt des populations. Cependant, le fonctionnement de cette commune, relevant plutôt d'une forme de démocratie participative, est bien loin du communalisme libertaire.

Tout d'abord, le nombre de consultations des habitants est plutôt modeste : 1977, 1980, 1987 et 1999, plus une tentative en 1994, avortée après réunion d'un consensus. Mais surtout, il s'agit essentiellement de la recherche d'un consentement populaire sur certaines questions, sans véritable partage, ou dissolution, du pouvoir. Il manque bien des éléments indispensables à une véritable autogestion communale : propositions émises par les habitants permettant notamment d'établir un mandat impératif (qui pourrait être établi sur la base d'un programme électoral), contrôle de l'ensemble des décisions par les citoyens (pourquoi pas sous forme d'une assemblée générale des habitants) et révocabilité des élus en cours de mandat... L'équipe, battue aux élections de 2001, explique que la population n'était pas forcément prête à assumer des responsabilités et que les vieilles habitudes du sys-

(suite page 8)

6 - « Spezzano Albanese », http://increvablesanarchistes.org/articles/2000_a_pes/fedemunicipid_ebas_italie.htm

7 - « L'autogestion a-t-elle un avenir? », http://mediasol.penelope.org/xarticle.php3?id_article=2551&page_au_long=1. Article extrait de *Territoires* n°431 d'octobre 2002 « Luttés urbaines et autogestion ».

(suite de la page 7)

tème représentatif sont à l'origine de leur défaite au profit d'une opposition qui leur rétorquait « *Décidez, vous avez été élus pour cela !* » Wolf parle alors de « *consuérisme politique* » car les citoyens se comportent en « *consommateurs d'un service politique de type commercial* ». Ce manque d'in-

vestissement de citoyens favorise le carriérisme des hommes politiques et un système populiste et démagogique de « *politique de proximité* ». Des municipalités tentées par des pratiques « *autogestionnaires* » ont connu le même sort à Louviers en 1993, ou Dubedout à Grenoble en 1983.

Les assemblées de quartier en Argentine ⁸

Le marasme économique qui frappe l'Argentine en décembre 2001 engendre des émeutes à partir du 19. La contestation populaire remet en cause toutes les institutions. Parallèlement au phénomène des « *entreprises récupérées* », se développe celui des assemblées de quartier qui prennent la place des pouvoirs publics traditionnels.

Les assemblées découlent des rassemblements de protestation et des manifestations.

Ces réflexions informelles voient naître une volonté d'organisation et de transformations sociales. Progressivement des assemblées régulières se structurent (lieu

et heure fixes, réglementation de la prise de parole...). Certains rêvent alors de construire un nouveau système de démocratie directe basé sur ces assemblées populaires qui exerceraient le pouvoir réel. Si ces réunions sont le théâtre de discussions-sur tous les problèmes de société, elles deviennent aussi une instance d'organisation de services publics populaires autogérés par les « *voisins* » habitant le quartier.

Les premières réalisations sont des soupes populaires, telle celle mise en place

chaque lundi par l'assemblée Nuñez-Saavedra de Buenos Aires. Les assemblées s'installent alors dans des lieux abandonnés : clinique pour le quartier Flores, banque pour Caballito, pizzeria...

Le 1^{er} mai 2002, dans le quartier Primavera de la ville de José C. Paz, les habitants lancent une mutuelle de transport en bus. Les pouvoirs publics tentent de saboter le projet : séquestration des autobus (en 2002 et encore le 1^{er} mai 2005), remise en œuvre de la ligne de bus municipale... Inlassablement, les habitants résistent ; la mutuelle s'étoffe et compte jusqu'à 6 000 adhérents (sur 25 000 dans le quartier). D'autres activités sont développées grâce à la récupération d'un local : cours, salon de coiffure, cantine, couture... Tout est gratuit. Chaque membre d'une assemblée peut ainsi proposer des services bénévolement ou dans un système d'échanges : éducation, yoga, cuisine, consultation médicale, coiffure, informatique... L'assemblée de Parque Avellaneda a créé des petits ateliers (boulangerie, couture...) dont les recettes sont partagées à parts égales.

À Don Orione, dans la banlieue de Buenos Aires, les habitants mettent sur pied une coopérative autogérée de la distribution d'eau. La société Aguas Argentinas (capitiaux franco-espagnols) exerce des pressions pour récupérer le marché qu'elle a perdu. L'État torpille aussi le projet : en juin 2005, la



D. Herard - 8
et C. Raimbeau,
Argentine rebelle,
Éditions
Alternatives, 2006.

concession de l'eau est accordée à une entreprise publique (ABSA), alors que le gouvernement avait promis une collaboration avec la coopérative qui devait récupérer la gestion totale de l'eau au bout de 3 ans.

Les assemblées de quartier sont aussi une force de lutte sociale en organisant aussi des actions de solidarité pour faire pression contre des entreprises ou les pouvoirs publics. Edesur est contrainte de stopper les coupures d'électricité envers les familles qui ne peuvent payer leur facture. Des travailleurs exploités viennent y chercher de l'aide pour créer un rapport de force avec leur employeur. Les entreprises récupérées en lutte contre leurs patrons ou les pouvoirs publics sont soutenues par la mobilisation des assembléistes, notamment lors des menaces d'expulsion (Zanon, Brukman...).

Les assemblées se fédèrent pour constituer un contre-pouvoir tentant d'échapper aux sirènes des réformistes qui souhaitent que l'État reprenne le monopole de la gestion des affaires publiques. Celles de Buenos Aires se rencontrent chaque mois dans le parc de Centenario jusqu'en 2003, puis les « rencontres des assemblées autonomes » prennent le relais. Cependant, si elles ont réussi à s'imposer dans la vie politique en devenant une force reconnue par les populations, elles ont pâti d'un certain essoufflement. Elles étaient 272 début 2002, dont 112 à Buenos Aires. Aujourd'hui, la capitale en compte une soixantaine. L'État essaie de restaurer son contrôle, y compris en évacuant de force les lieux de réunion : le 14 juin 2004, 300 personnes ont repris la pizzeria du parc Avellaneda après une intervention des forces de police. En outre, les oppositions internes et les efforts nécessaires à la gestion directe ont engendré quelques démobilisations :

l'assemblée Cid Campeador a vu ses effectifs chuter de 70 à 15 personnes.

La liberté est plus exigeante que la servitude. Il est plus facile d'être abonné aux chaînes câblées que de militer, plus fatigant de cultiver l'espoir par la lutte que les escarres sur un canapé. L'expérience argentine démontre la faisabilité d'une gestion directe des affaires locales par des habitants, mais pointe aussi les obstacles à la mise en œuvre de l'autogestion : nécessité de s'investir constamment dans la gestion des affaires publiques, pression de l'État cherchant à reconquérir son autorité et le contrôle des populations, etc. Cette expérience s'inscrit aussi dans un contexte particulier : celui d'une crise

grave du système, d'une faillite des pouvoirs publics. Initialement, il n'y a donc pas de volonté populaire de renverser l'État ou d'imposer une transformation de la société. Les pratiques autogestionnaires se sont développées par nécessité, pour combler un vide. Autrement dit, elles ne s'inscrivent pas dans un processus révolutionnaire construit, mais se sont épanouies dans un climat de remise en cause de la société capitaliste et de l'État jugés responsables de la crise, incapables d'y faire face. La normalisation de la situation intervenant avant la chute totale des institutions traditionnelles et l'instauration d'un nouvel ordre social a permis à ces dernières de reprendre leur place.



Syndicat Intercorporatif de Chateauroux

Les institutions municipales contre la démocratie.

La commune est l'entité qui nous est la plus proche, la plus palpable. Dans les petits villages, notamment, les élections municipales attisent les passions. À l'extrême gauche, c'est souvent l'occasion de revendiquer plus de démocratie directe et, dans les partis politiques plus traditionnels, l'on nous promet toujours plus de proximité ou de « démocratie participative ». Même chez les libertaires revient parfois un discours municipaliste qui prétend que nous pourrions, à travers les conseils municipaux, développer une politique autogestionnaire. C'est que l'on confond souvent commune et institutions communales et que l'on oublie que ces dernières ont été façonnées, pendant plus d'un siècle, dans le but de contrer la démocratie directe et d'affermir le pouvoir de l'État.

L'État contre la commune.

Les municipalités existaient déjà avant la Révolution Française dans une partie du pays mais c'est l'Assemblée constituante qui promulgue une loi, en décembre 1789, qui généralise et régleme le fonctionnement municipal.

Dans les campagnes, les communautés villageoises intégraient tous les propriétaires dans des assemblées qui se donnaient leur propre représentation en la personne du syndic. Ces assemblées géraient les terres communales et ont été à la pointe du combat pour les défendre. Juste avant la Révolution, lors de la « guerre des farines », qui opposait les paysans aux accapareurs, c'est encore à travers les communautés villageoises que s'exprime la résistance populaire.

Dans les villes également, les institutions communales sont utilisées par le peuple comme un vecteur de contestation. À Paris, les sections jouent un rôle très important tout au long de la Révolution et investissent la municipalité.

Avec la Loi de 1789, les députés limitent la participation aux assemblées communales aux citoyens actifs, c'est-à-dire aux plus riches ¹. Les assemblées décision-

nelles des communes sont également codifiées et encadrées : le conseil général de la commune est réuni une fois par mois et comprend le corps municipal en égale proportion avec les notables locaux.

Cette loi restreint considérablement le champ démocratique de la commune, elle est pourtant jugée trop libérale. Lorsque le pouvoir, sous le Directoire ², bénéficie d'un rapport de force plus favorable, il se dépêche de regrouper les petites communes en municipalités de cantons et de diviser les villes de plus de 100 000 habitants en trois municipalités. La raison en est simple : « Il est certain que les années 1789 à 1795 avaient montré que les départements et les cantons où les notables locaux pouvaient faire prédominer leur point de vue, montraient des sentiments conservateurs, soutenaient une politique de modération alors que les grandes villes ou communes, et les districts dont on se rappelle les petites dimensions, favorisaient les rassemblements populaires, les insurrections, poussaient à une politique ultrarévolutionnaire ³ ». Le renforcement de l'État sous le Consulat puis l'Empire se traduit par un renforcement de la mise sous

Les citoyens actifs - 1
sont ceux payant
une contribution
au moins égale
à 3 journées
de travail
dans la commune.
Les élus doivent
payer un impôt
au moins
équivalent
à 10 journées
de travail.

Constitution - 2
du 22 août 1795.

tutelle des communes les maires ⁴ et les conseils sont nommés par le pouvoir central ⁵. La restauration conserve la même législation.

Mais cette politique autoritaire n'arrive pas à endiguer les résistances populaires sur le long terme. Dans les grandes villes comme Lyon, Paris, Toulouse, Bordeaux, Marseille... le peuple joue un rôle actif dans la Révolution de 1830 et les mouvements populaires sont

toujours vivaces. Dans les campagnes, la castration des communautés villageoises n'est pas acceptée et les « *violences paysannes* » se manifestent jusqu'en 1868. Un changement timide d'orientation débute sous le Second Empire, puis s'affirme sous la Troisième République : il vise à ouvrir les instances municipales aux populations afin d'en faire des facteurs d'enracinement de l'État.

Ouverture des municipalités et introduction de l'État Républicain.

Dans un premier temps, la loi de décentralisation du 14 juillet 1867 étend les prérogatives du Conseil municipal. Le 14 avril 1871, en pleine Commune de Paris, la Troisième République naissante comprend qu'elle ne peut pas affronter le pouvoir communal de face et prend le parti délibéré de composer avec les municipalités tout en se préparant à détruire la tentative révolutionnaire qui visait à établir la démocratie directe à travers la fédération des Communes libres. Elle promulgue une loi qui prévoit l'élection d'un conseil municipal au suffrage universel direct mâle de plus de 21 ans (éligibilité à 25 ans). En 1884, cette loi est reprise et les délibérations des conseils sont exécutoires. Une seule exception, Paris, où le maire est nommé par le pouvoir politique jusqu'en 1977...

Cette loi ne confère en rien le pouvoir aux assemblées populaires, elle partage le pouvoir représentatif entre l'État et les élus locaux et « *le système d'autonomie est tempéré, car on craint les révoltes dans les grandes villes. Ainsi donc le préfet dispose de la police et dans toutes les grandes villes, les commissaires de police sont nommés par le gouvernement* ⁶ ».

À travers les élus locaux, les aides et le clientélisme, la Troisième République élabore un système politique où l'État se fait un allié d'élus locaux tout en laissant une part d'expression contrôlée aux re-

vendications populaires, notamment paysannes. En reconnaissant le suffrage universel, l'État faisait de la municipalité l'expression de la communauté paysanne tout en la limitant dans un cadre légal. Le conseil municipal n'est pas l'assemblée des villageois et les conseillers, comme le maire, sont des représentants, élus mais non révocables. Cependant les communautés villageoises pouvaient voir une partie de leurs revendications portées par ces porte-paroles accrédités d'une nouvelle légitimité issue du suffrage universel. Les aides que pouvaient obtenir les élus locaux de l'État leur permettaient de renforcer leur prestige et leur place tandis qu'elles conféraient à celui-ci un nouveau rôle : « *L'État républicain n'était plus un agent répulsif ou agresseur, il était devenu synonyme d'appel, de secours ou de conseil. Les mairies devinrent alors les intercesseurs de l'intervention étatique et l'essor pastoral permit la conciliation entre le communalisme issu des conflits de la première moitié du XIX^e siècle et la république municipale* ⁷ ». Dès lors, l'État a trouvé un moyen de pénétrer en profondeur les campagnes, dans une France encore très rurale : « *Si le suffrage universel répondait aux préoccupations de l'opinion villageoise et si l'élection du maire concrétisait le respect de l'État envers les aspirations locales, la démocratie déconcentrait aussi l'ordre public, en effet, les maires reconnus et choisis par leurs* (suite page 12)

3 - R. Szramkiewicz et J. Bouineau, « *Histoire des Institutions françaises* », Ed. LITEC, Paris, 1996.

4 - Pour plus de clarté, nous avons pris le parti de ne pas différencier les appellations de « maire » et « d'agent municipal »

5 - 13 décembre 1799 et 22 janvier 1801.

6 - Dictionnaire p. 537.

7 - C. Thibon, « *Pays de Sault, les Pyrénées audoises au XIX^e siècle : les villages et l'État* », Éd. du CNRS, Paris, 1988, p. 179.

(suite de la page 11)

concitoyens appuyèrent de toute leur autorité, des mesures que l'appareil d'État n'avait pu imposer dans le passé⁸».

Les institutions municipales, une fois utilisées dans un processus d'intégration, ont permis de faire accepter le système de démocratie représentative, l'État républicain.

Ainsi, le pouvoir républicain a pu obtenir le minimum d'acceptation populaire qui pouvait lui permettre de se renforcer et de s'ancrer dans les mentalités tout en renforçant l'État : « Une hiérarchie des élus, du député aux élus municipaux, en passant par les conseillers généraux dont les pouvoirs furent accrus, hérita donc du pouvoir des notables. Ainsi se constitua un appareil politico-administratif qui intégra les

représentants communaux, l'administration et les services techniques. [...] Le pouvoir central, l'autorité administrative n'en sortirent pas amoindris, bien au contraire, le pouvoir périphérique lui fournit une caution, une audience et une crédibilité qu'ils n'avaient jamais possédés d'autant que s'instaurait un « processus de légitimation croisée », puisque l'appareil d'État pouvait valoriser l'action des élus grâce à ses redistributions et ses interventions⁹». Les institutions municipales, d'abord utilisées pour contrer la démocratie directe, une fois utilisées dans un processus d'intégration, ont permis de faire accepter le système de démocratie représentative, l'État républicain.

La « démocratie représentative » contre la Démocratie.

Comme le remarque Francis Hamon, nous désignons aujourd'hui sous le terme de démocratie directe, la Démocratie tout court¹⁰. C'est la loi des vainqueurs que d'imposer son vocabulaire, les bourgeois de la Révolution française ont développé un nouveau concept politique qui change radicalement ce que

l'on entend par démocratie : la « démocratie représentative ».

Au XVIII^e siècle, ce concept n'était pas du tout évident et lorsque Rousseau élabore un régime politique émanant de la volonté gé-

nérale, il ne conçoit pas que le pouvoir législatif soit détenu par le peuple autrement que *directement*. Mais la plupart des philosophes des Lumières ne l'entendent pas ainsi. Ils contestent l'absolutisme et cherchent donc une autre légitimation au pouvoir que le droit divin. Il leur faut bien admettre alors qu'il faut la chercher ici bas. Pour faire admettre l'État, il faut qu'il soit choisi par le peuple mais ils ne veulent pas que le peuple décide. Ainsi, Montesquieu l'explique

très clairement : « Le grand avantage des représentants, c'est qu'ils sont capables de discuter les affaires. Le peuple n'y est point du tout propre, ce qui est un inconvénient de la démocratie [...]. Il y avait un grand vice dans la plupart des anciennes Républiques : c'est que le peuple avait droit d'y prendre des résolutions actives [...] chose dont il est incapable. Il ne doit entrer dans le gouvernement que pour choisir ses représentants. ¹¹ ». Contrairement à ce qui est souvent affirmé, l'idée de démocratie représentative n'est donc pas née du souci de faire participer le peuple *autant que possible* aux décisions, mais, au contraire, *le moins possible*, tout en se réclamant de lui. Il s'agit en fait de vider le terme « démocratie » de son sens propre pour légitimer un nouvel État.

Sous cet éclairage, la continuité des institutions municipales sous les différents régimes républicains et monarchiques de 1789 à nos jours est tout à fait compréhensible. Elles sont l'instrument par lequel l'État cherche à combattre l'influence des assemblées primaires qui peuvent constituer la base d'une organisation politique de démocratie « *directe* ». L'évolution de

« Le grand avantage des représentants, c'est qu'ils sont capables de discuter les affaires. Le peuple n'y est point du tout propre, ce qui est un inconvénient de la démocratie. » **Montesquieu.**

Ibid, p. 213. - 8

Ibid, p. 191. - 9

Hamon, J. Lelievre, - 10
« L'héritage politique de la Révolution française », Presse Universitaire de Lille, Lille, 1993, p. 75.

Montesquieu, - 11
« L'Esprit des Lois ».

L'utilisation de ces institutions est tout aussi logique lorsque l'on admet qu'après une phase d'affrontement direct, le pouvoir a compris qu'il avait intérêt de composer avec les assemblées communales. En faisant cette concession, il a pu se renforcer et imprégner les mentalités. Un homme avait déjà cherché à asseoir le système représentatif sur une assise populaire en lui conférant une possibilité d'expression limitée, c'est Condorcet qui élabore un moyen pour donner au peuple le droit de contester les termes d'une loi : le référendum. Cette mesure est utilisée (modifiée) par les législateurs de 1792, puis par les deux Napoléon, comme moyen de renforcer la légitimité de l'État. Quand De Gaulle et Debré père, après avoir élaboré la Constitution de la V^e République, cherchent un moyen de renforcer le pouvoir présidentiel, ils rétablissent l'élection de ce dernier au suffrage universel direct et réhabilitent la voie référendaire. L'utilisation croissante des institutions municipales comme pouvoir local doit être prise dans la même optique : un moyen de renforcer l'État en composant – le moins possible mais ce qu'il faut – avec la volonté populaire. Dès lors, l'argument de Sieyès, qui consiste à dire que la démocratie représentative est la nécessaire adaptation du concept de démocratie à l'échelle d'une nation comme la France, ne tient pas. Pourquoi introduire la démocratie représentative à l'échelle de la commune si ce n'est pour détruire la démocratie directe ? C'est un combat *à mort* contre la Démocratie qui a été engagé avec la création des institutions municipales. Lorsque les bras nus (sans-culottes) parisiens de 1793, puis les communaux (communards) de 1871 ont revendiqué la création de la fédération des communes libres, les États républicains les ont fait taire dans le sang. Lorsqu'au XX^e siècle, lors des révolutions de 1917-1919 en Russie, en Bavière et en Hongrie, les bolcheviks

ont proposé de concilier un pouvoir des conseils inspiré de la démocratie directe, associé à un gouvernement révolutionnaire émanant d'eux, ce fut encore pour mieux tuer le premier et affirmer le second.

L'idée répandue que l'on pourrait introduire une part de démocratie directe dans l'État ne tient compte ni des réalités

historiques, ni d'une contradiction majeure : les décisions importantes ne peuvent pas être prises au niveau du gouvernement et, dans le même temps, dans les assemblées de communes, les conseils d'usines et de quartiers. Le gouvernement ne peut être décisionnel en étant élu, mandaté et révocable. Et c'est en toute logique que le mandat impératif est interdit par la Constitution de 1958. Dans un système politique étatique, même au niveau de la commune, le pouvoir d'assemblées de citoyens ne peut rester que symbolique. Et cela pour une raison essentielle : la nature même de nos institutions municipales est d'introduire les pratiques de la « démocratie représentative » dans nos moeurs politiques. Introduites pour combattre la Démocratie, puis modifier pour faire admettre la délégation de pouvoir, il n'est pas admissible pour un quelconque État qu'elles se transforment en organes autonomes qui, par leur existence même, contestent son utilité et nous habituent à décider en nous passant de lui. Chaque fois que des expériences de démocraties directes ont vu le jour, c'est à la suite de l'effondrement de l'État et en opposition à lui. Chaque fois que l'État s'est reconstitué, quelle que soit la forme qu'il ait prise, il a combattu et/ou récupéré ces expériences jusqu'à les vider de leur sens.

Les institutions municipales sont l'instrument par lequel l'État cherche à combattre l'influence des assemblées primaires qui peuvent constituer la base d'une organisation politique de démocratie « directe ».

Jipé, Syndicat intercorporatif de Pau

Ces enfants qu'on flique

Pour toute critique de ce qui arrive en ce moment sous le règne de S, on va rabâcher en permanence le constat de la misère qui s'étend sur toute la terre, la fin des conquêtes ouvrières et d'un service public qui est présenté comme la panacée à la guerre livrée en tout temps par le système capitaliste, l'aliénation grandissante des victimes à coup de paroles mensongères savamment distillées par les gens de pouvoir et soigneusement relayées par les medias. Cela devient du baratin qui nourrit le PS, la LCR, les écolos, les altermondialistes et les conversations de café du commerce.

Un sujet me paraît les contenir tous, et être celui qui ne peut que radicalement nous mobiliser pour la lutte, pour toutes les luttes, et nous foutre la rage quand on a les tripes anarchistes : celui du traitement du mal social par le contrôle total des individus et de toute déviance contestataire. Tous ceux qui ne courbent pas la tête sont en train de tomber sous la théorie du criminel-né.

Le pistage de l'individu déviant, descend en droite ligne des théories du XIX^e siècle sur l'hérédité qui ont fait s'affronter les écoles d'anthropologie criminelle, l'école française et l'école italienne emmenée par les idées de Lombroso ; le but était d'établir une typologie des criminels à partir du postulat d'un déterminisme strictement biologique, ce qui conduisit Lombroso à rechercher (et trouver) les signatures anatomiques et physiologiques de pathologies répertoriées. La théorie italienne, innéiste, s'est depuis longtemps noyée sous son propre ridicule, trouvant des signes de criminalité dans la morphologie faciale, la forme et les bosses du crâne. Rappelons que l'école française, avec André Lacassagne (professeur de médecine légale) et Gabriel Tarde (juriste,

criminologiste et sociologue) s'opposa donc violemment à Lombroso, au nom d'une étiologie principalement sociale du comportement délinquant.

Étant donné précisément que la théorie de Lombroso est morte de folies que la science elle-même a dénoncées, ce n'est donc pas directement sa typologie qui ressortira un jour et c'est pour cela qu'on peut dire que c'est la génétique qui servira de nouvelle typologie démente, mais dont on peut craindre que la science du XXI^e siècle se satisfère, elle qui a déjà engendré le nucléaire, les OGM et les nanotechnologies et qui découvre les merveilles de l'analyse de l'ADN.

Patrick Tort, directeur de l'Institut Charles Darwin International, partant des déclarations de Sarkozy qui font sienne la théorie du criminel-né, dénonce une volonté totalitariste nécessaire à un capitalisme « confronté à la multiplication des crises sociales qu'il engendre ». Il doit réaliser « l'idéal du totalitarisme » c'est-à-dire l'idéal du « contrôle total ». Il ne peut s'agir que d'un projet « global », « non coercitif » (la coercition étant le type d'un totalitarisme « archaïque » qui repose surtout sur le contrôle politique). Il doit être « une colonisation intime des consciences ¹ ».

La colonisation intime des consciences dont parle Tort a un autre outil bien plus facile pour l'instant à mettre en place qu'une récupération globale des ADN, surtout pour ce qui est de s'en prendre à la détection de l'enfant déviant : les thérapies comportementales auxquelles se sont rajoutées les théories cognitives ², d'où désormais les théories cognitivo-comportementales.

Voici ce que nous obtenons dans la pratique pour repérer chez les enfants les risques de déviance : en 2007 la fondation

Patrick Tort - 1
exprime ces idées
notamment dans
un article paru
dans *Le
Sarkophage*

Ces théories - 2
Comportementa-
listes (issues du
behaviorisme
américain)
considèrent les
comportements
comme des
éléments objectifs,
donc susceptibles
d'être étudiés
scientifiquement
et pour elles un
grand nombre de
symptômes sont
des troubles du
comportement.
L'objectif est
simple : supprimer
les comportements
inadaptés, sans
intervenir au
niveau de la
personnalité
globale du patient.
Le principe est une
« réadaptation »
conforme à la
« norme ».

MGEN (une branche de la mutuelle des enseignants) lance en partenariat avec l'INSERM³ une étude dans les écoles primaires sur la « détérioration de la santé mentale et physique des enfants de 6 à 12 ans. » Réalisée dans la région PACA (académies d'Aix -Marseille et de Nice) sur 2600 élèves, l'étude n'a pas soulevé de protestations ; tentée sur certaines écoles parisiennes, des parents d'élèves ayant cependant réagi contre, et l'affaire étant arrivée aux oreilles de journalistes, la mairie de Paris a préféré déclarer l'arrêt de l'étude. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas être vigilant ; on est juste dans le principe de précaution, qui consiste ici à attendre que les gens soient plus endormis, car bien sûr on va les endormir.

L'étude consiste d'abord dans la venue d'un psychologue dans une classe avec un « jeu » : « Dominique Interactif, bande dessinée interactive multimédia constituée par des dessins en couleurs et des questions transmises par un système vocal ». On va évaluer ainsi la santé mentale des enfants en 20 minutes exactement. Le petit Dominique qui apparaît sur l'écran est mis dans un certain nombre de situations, et l'enfant qui est devant l'écran doit répondre d'un simple clic à une question à propos de son propre comportement. Exemple : Dominique accompagné de sa baby-sitter pleure en regardant ses parents s'en aller ; question : « *es-tu malade quand tes parents s'en vont ?* ». Dominique en récréation pousse violemment ses camarades ; question : « *déranges-tu beaucoup les autres enfants ?* ». Dominique et un copain prennent de force un jouet à une petite fille en la menaçant ; question : « *as-tu déjà volé en attaquant les gens ?* ». Ce questionnaire prétend évaluer « sept problèmes de santé mentale : les troubles intériorisés (dépression, anxiété généralisée, angoisse de séparation, phobie simple) et extériorisés (hyperactivité, troubles de l'attention, opposition, troubles des conduites). « Dominique Interactif », pour être efficace doit être complété par deux autres questionnaires : un pour l'instituteur et l'autre pour les parents. Le premier vise à faire donner par l'enseignant des réponses

à des questions sur les troubles du comportement avec précision sur la gêne que l'enfant peut apporter, et à évaluer son adaptation et ses compétences scolaires ; le second questionnaire porte sur la relation parents-enfants : « *Avez-vous du plaisir à être ensemble ?* » [...] « *L'embrassez-vous ?* » [...] « *L'envoyez-vous dans sa chambre comme punition ?* » [...] « *Lui faites-vous des compliments ?* », etc.

Ces questionnaires ne sont bien entendu pas nommés un flicage, mais un « dépistage ». Jean-Pierre Fleuryn, vice-président de la Fondation MGEN, explique qu'il s'agit « *uniquement de mesurer les prévalences globales de tel ou tel trouble du comportement chez les enfants et de savoir quels sont les facteurs de risque de ces troubles* ». L'emploi de mots aussi tordus que « prévalences » prouve à quel point on plonge dans le principe de la novlangue⁴, outil primordial pour la colonisation des consciences dont nous parlions, et que dépistage est lui aussi un mot de cette novlangue, sous son air anodin. D'ailleurs ce dépistage-flicage n'est pas encore vraiment répandu (il faut y aller en douceur !) et ce qui a été pratiqué jusqu'à présent est expérimental, histoire de voir comment réagissent les parents, les enfants et les instituteurs. Si rien ne se passe on aura vite fait de passer à l'institutionnalisation. Ce questionnaire n'est pas récent ; il date des années quatre-vingts et il est utilisé dans les écoles américaines, canadiennes et suisses. Rejeton de la théorie comportementale, il transforme l'école et les parents en relais de surveillance des enfants qui permettra à une administration sanitaire compétente de décider, sur fichier, de la prise en charge des enfants jugés « déviants » pour les aiguiller vers des thérapies comportementales adaptées à leurs « troubles », accompagnées de calmants type Concerta : « *nouveau dosage 54 mg, 12 heures d'efficacité après une seule prise le matin* ». Plus de troubles de conduite chez les enfants, à ce régime. Et sans doute des cerveaux qui, plus tard, seront prêts pour la soumission.

Rosyne, Syndicat intercorporatif de l'Isère

3 - INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale) : chargé de la surveillance de la santé publique, très porté sur la « psychiatrie génétique », c'est l'INSERM qui faisait un rapport en 2005 sur « le trouble des conduites chez les enfants et les adolescents », préconisant un « dépistage précoce » dès 36 mois des conduites à risques pouvant être déterminantes dans l'apparition de « comportements antisociaux » 15 ans plus tard.

4 - Novlangue : langue imaginée par George Orwell dans 1984 et destinée à priver le discours de tout mot ou expression porteurs d'idées subversives, ou même de simple critique.

Tchéchénie: Solidarité contre la haine

Aujourd'hui on ne parle presque plus de la Tchétchénie. En Russie, certes, et il y a plusieurs raisons à cela. Mais à l'étranger aussi on semble commencer à oublier peu à peu ce pays puisqu'il n'y a plus de guerre ouverte. Oui, les opérations militaires sont presque terminées, pourtant il n'en reste pas moins qu'en Tchétchénie est instaurée une vraie dictature inséparable de la terreur. La terreur exercée par la police, les services de l'ordre. Kadyrov le jeune, nommé président de la Tchétchénie, y a instauré un régime d'un vrai despotisme oriental ne sachant le maintenir que par la force, vu le mécontentement de la population. Les gens disparaissant par dizaines (les nombreux cas sont énumérés par les militants des droits de l'homme), enlevés parfois sous le couvert de l'anonymat, mais leurs traces mènent souvent aux autorités. Et il est quasi impossible d'obtenir justice. Les élections organisées dans le pays pour faire croire à un semblant de démocratie, sont totalement falsifiées. La grande majorité de la population les boycotte, mais les autorités rapportent des chiffres fantaisistes de presque 100 % des votants en faveur du parti pro-gouvernemental. En outre, le régime penche de plus en plus vers la théocratie, l'islamisme qui a servi de prétexte à la lutte contre les boïeviks, est maintenant officiellement imposé : par exemple, les femmes sont obligées de mettre les foulards au travail et même dans les universités. Les autorités et les médias officiels (en Russie il n'y a presque plus rien d'autre) décrivent joyeusement les restaurations faites dans la ville de Grozny, les réparations des bâtiments démolis pendant la guerre, mais derrière les murs rénovés règnent la peur et le désespoir. Et tant que l'injustice règne dans ce pays saigné à blanc par deux guerres, nous, les militants de gauche, y compris les anarchistes, nous tenons à continuer notre ac-

tion, notre campagne de solidarité – si ce n'est plus contre la guerre, c'est plus généralement contre la haine.

Cette campagne a été lancée en février 2000, après le commencement de la deuxième guerre. Et même avant, en décembre 1999, le premier piquet de grève contre cette guerre a été fait par les anarcho-syndicalistes – à l'époque où, après les attentats terroristes à Moscou présumés des combattants tchéchènes, la grande majorité de la population russe a encore approuvé l'invasion des troupes fédérales dans ce pays. Ainsi un groupe d'anarcho-syndicalistes, de socialistes libertaires et autres militants sans parti a lancé la déclaration expliquant leur position contre la guerre et la solidarité avec la population civile qui en souffrait. Cette déclaration a été publiée dans le journal « *Tchelovetchnost* » (L'Humanité – ne pas confondre avec celui du PC français), puis « *Radikalnaya mysl* » (la Pensée Radicale) qui est devenu le vrai organe de la Campagne « Solidarité contre la guerre en Tchétchénie ». On a publié d'autres articles et tracts diffusés pendant les manifs, les piquets de grève contre la guerre – les militants de la campagne ont participé à toutes les actions sans exception et ont organisé les leurs. La position principale de la Campagne était de ne suivre aucun parti, de ne pas adhérer à des structures antimilitaristes qui ne faisaient pas grande chose et n'étaient pas complètement d'accord avec nos principes (ce qui n'exclut pas du tout des actions communes, la participation aux mêmes manifs, etc. – faibles étaient les forces des adversaires de la guerre pour les disperser davantage –) ; en même temps elle a regroupé les gens de convictions différentes qui partageaient ses principes – évidemment ils étaient tous de gauche et plusieurs d'entre eux libertaires.

Mais face aux calamités de la Tchétchénie toute cette activité nous a paru insuffisante – on a beau parler, ça sert à peu de chose quand dans le pays dévasté par la guerre les gens manquent de tout, exposés à la faim et au froid parmi les ruines. Ainsi on a décidé de collecter l'aide humanitaire, les vêtements, les chaussures, les couvertures – et aussi les livres et les jouets pour les enfants qui le restent même si leur enfance est écrasée par les tanks. Toute cette aide est distribuée par les associations de la société civile, de main en main, sans passer par les structures étatiques – pour nous c'est le principal. Cette activité a attiré beaucoup de gens auxquels nous avons expliqué le but et le sens de notre Campagne contre la guerre. Je n'oublierai jamais tous ceux qui y ont participé tant que leurs forces le permettaient – et même au-delà de leurs forces. Il y a ceux qui ont été enlevés, disparus à jamais. Je n'oublierai pas les gens touchés par cet élan de solidarité, leur cœur battant à l'unisson avec les cœurs des habitants souffrants de la Tchétchénie – en Russie et à l'étranger. Je voudrais les remercier tous au nom des Tchétchènes qu'ils ont aidés, ceux qui nous soutenaient de telle ou telle façon, socialistes, anarcho-syndicalistes et sans parti, Russes, Tchétchènes, Ingouches, Suisses, Français, Américains, Anglais – que valent les frontières devant la vraie solidarité. Cœur et mains ouverts contre les bombes et les tanks, contre l'injustice et la violence – une force impossible à mesurer... Cette action est devenue une sorte d'examen de l'humanité, de nos principes et le nombre de ceux qui l'ont subie nous donne la force de continuer notre lutte.

Oui, la guerre ouverte est terminée, mais trop de maux tourmentent encore ce petit pays. Donc pouvons-nous abandonner ses habitants que nous avons aidés, dans une pareille situation ? Non, nous n'en avons pas le droit. D'autres difficultés s'imposent à nous, le régime devenant de plus en plus autoritaire en Russie, l'hypocrisie ouverte des gouvernements « démocratiques » de l'Occident pactisant avec les autorités russes, échangeant les droits de l'homme qu'ils prétendent défendre, contre gaz et pétrole, le voile de silence des medias cachant ce qui se passe réellement en Tchétchénie et au Caucase du Nord en général. N'importe.

Seuls auparavant, seuls maintenant, forts seulement de ce sentiment de solidarité, les gens de bonne volonté, les gens forcément de gauche (car le sens de l'action le prescrit impérieusement), et parmi eux les anarcho-syndicalistes, nous continuons cette Campagne. Actuellement la situation matérielle des habitants de Tchétchénie n'est plus si catastrophique qu'à l'époque de la guerre, mais reste très pénible, le chômage y est terrible. Pour gagner leur vie, les jeunes gens sont obligés souvent soit



d'entrer dans la police, soit d'aller chez les boïeviks. Faute de perspectives pour l'avenir, la population plonge dans le désespoir. Ainsi nous considérons comme notre devoir de faire la propagande de nos idées libertaires et socialistes élançées vers le futur, de concourir aux associations indépendantes des travailleurs et habitants en Tchétchénie et au Caucase du Nord qui existent malgré les persécutions du régime (leurs militants exposent réellement leurs vies) – et d'aider les gens sur place à avoir accès aux études, pour que les enfants soient scolarisés et aient des manuels, pour que les étudiants puissent terminer leurs cours et avoir une profession, travailler au bien de la population. Les connaissances poussent à réfléchir – et à essayer de changer la situation, de briser la glace. Dans cet objectif, nous nous concentrons surtout à la collecte des livres et de matériel scolaire. Nous envoyons en Tchétchénie et aux réfugiés en Ingouchie des ouvrages différents, des livres anarchistes de Voline et de Serge jusqu'aux manuels scolaires, dictionnaires et contes pour les enfants. La solidarité est toujours nécessaire tant qu'il reste l'injustice sur la Terre. À nous de combattre cette injustice partout, qu'importe où nous vivons, en Tchétchénie, en Russie ou en France.

*Julia Gousseva, coordinatrice de la Campagne
« Solidarité contre la haine en Tchétchénie »,
membre du CRAS-AIT (section russe de l'AIT).*

Communiqué de la CNT-AIT Bilbao

Le syndicat anarcho-syndicaliste CNT souhaite ici faire part de sa préoccupation concernant la dernière vague d'arrestations de personnes liées à la gauche abertzale.

L'existence de différences plus qu'évidentes entre nos deux mouvements ne nous empêche pas de rendre public notre avis sur la question afin d'éviter de donner matière aux mauvaises interprétations sur la situation que nous vivons.

Ce qui se passe actuellement implique une disparition des droits qui touche directement, non seulement les personnes vivant au Pays-Basque, mais également l'ensemble des citoyens espagnols. Ne voir dans cette situation qu'un « problème basque » serait une grave erreur. À la CNT-AIT, nous pensons qu'il s'agit d'un problème de manque de démocratie dans la culture politique de l'État, où les Gouvernements sont incapables de se confronter aux problèmes hérités de la Transition et servent à la grossière satisfaction d'intérêts électoraux plutôt qu'à la recherche d'une solution à ce conflit.

Les élections approchant, les Gouvernements profitent de cette situation et s'en servent comme d'une arme pour la chasse aux voix. La désinformation des citoyens dans tout l'État espagnol est criante, et les partis et moyens de pression ne tiennent aucunement compte des

efforts de certains pour trouver une issue à ce qu'on appelle le conflit basque, manne providentielle pour de nombreux analystes, intellectuels, etc., pour qui le terrorisme constitue la principale source de revenus.

Sans vouloir entrer dans la discussion sur la nécessité, l'opportunité, la validité ou non des différentes manières de défendre des idées, à la CNT-AIT, nous croyons que la meilleure façon de trouver aujourd'hui une solution durable au conflit actuel au Pays Basque est la négociation entre les parties qui y sont impliquées.

Une fois réglé le « thème basque », il faudrait s'attaquer de façon effective aux questions toujours actuelles et reléguées au dernier plan par ceux qui ont tout intérêt à le faire : conditions de travail, chômage, logement, etc., sujets uniquement exploités, parfois effrontément, au principal bénéfice de la classe politique et du patronat, lesquels rejettent tout débat sous prétexte que le principal problème qui préoccupe les citoyens « c'est la violence ».

Nous réitérons notre solidarité avec toutes les organisations, collectifs et personnes concernés.

Bilbao, le 14 février 2008.

*Fédération Locale Intenco. de Bilbao,
CNT-AIT Espagne.
Traduit et transmis par
le Syndicat intercorporatif de Pau.*

Le Combat Syndicaliste est rédigé et réalisé à titre militant par des adhérents des syndicats de la CNT-AIT, chômeurs ou salariés, sur leur temps de loisir.

Communiqué de la région Aquitaine de la CNT-AIT

« Celui qui veut sauvegarder sa liberté devra protéger de l'arbitraire même ses ennemis, sans quoi serait établi un précédent qui se retournerait également contre lui ».

Tom Paine, *Les droits de l'Homme*

Si elle constate les divergences idéologiques majeures qui existent entre elle et le mouvement abertzale, la région Aquitaine de la CNT-AIT ne peut rester muette devant la répression qui touche ce dernier et qui procure à l'État espagnol un arsenal répressif sans précédent, susceptible de s'étendre à toutes celles et ceux qui s'opposent à lui. Elle dénonce également la contagion qui touche aujourd'hui la France et plus particulièrement le Pays-Basque.

Depuis le 11 septembre et les attentats de Madrid, la lutte anti-terroriste est devenue une excuse au nom de laquelle les États développent une politique répressive qui baffoue leurs propres principes juridiques. L'État espagnol semble le plus avancé dans cette voie en Europe. Le procès 18/98 *, qui a rendu sa sentence en décembre 2007, en est la manifestation la plus grave et la plus importante. Des personnes ont été condamnées sans preuve d'appartenance à l'ETA, parce que l'État considère que leur action favorise l'ETA. Ces personnes n'ont pas été condamnées pour ce qu'elles auraient fait, mais pour ce qu'elles pensent. On reproche à certaines d'entre elles, non pas d'avoir collaboré à l'ETA, mais d'avoir prôné la désobéissance civile.

Ceux qui dénoncent les agissements du Tribunal d'exception que constitue la « Audiencia Nacional » sont inquiétés voire

arrêtés. Par ailleurs, alors que la torture est un problème récurrent et qui se développe en Espagne, ceux qui la dénoncent sont assimilés à des soutiens de l'ETA et certains ont été arrêtés.

La région Aquitaine de la CNT-AIT s'inquiète et condamne les dérives répressives qui se développent aujourd'hui en Espagne contre le mouvement abertzale. Elle tient à rappeler à chacun que laisser l'État se doter de telles armes est dangereux pour tous les individus et pas seulement ceux qui en sont aujourd'hui victimes. Il ne s'agit pas d'un problème basque mais d'un problème tout court. Par ailleurs, elle constate que, avec l'arrestation des 6 militants anti-OGM d'ELB et les gardes à vue arbitraire d'un militant abertzale non-violent et d'un journaliste palois, l'État français semble s'orienter dans la même voie que le gouvernement espagnol. Le nouvel arsenal juridique de la loi Perben, les procès en comparution immédiate, ont déjà montré, durant les émeutes en banlieues, les manifestations anti-Sarkozy et anti-LRU, les moyens dont s'est doté l'État pour développer la répression.

Dans ce contexte, la région Aquitaine de la CNT-AIT appelle à la solidarité contre la répression et à la vigilance de chacun pour faire respecter les libertés individuelles, acquises de longues luttes et menacées aujourd'hui en Europe.

* Lors du procès 18/98, 47 personnes ont été condamnées à des peines de prison allant de 2 années à 24 années de prison pour avoir participé à des activités professionnelles et/ou associatives considérées comme « favorisant » l'ETA, soit 520 années de prison au total des peines pour 4,5 millions euros d'amendes.

Quelques réactions suite au procès :

« Nous nous attendions à un procès sans preuve, mais nous avons eu un procès sans délit. », Poell et Geldoff, deux avocats allemands présents comme observateurs. « Nous verrons bientôt que les policiers dicteront directement la sentence », Gil Matamala, ex-président de l'Association des juristes européens. « Nous sommes en train de perdre, sans savoir quand on pourra les récupérer, ce qui de toute façon sera difficile, des valeurs, des droits communs à tout être humain qui se sont frayés leur chemin avec beaucoup d'efforts pour être inscrits dans la charte de l'ONU », Gijs de Vries, coordinateur de la politique anti-terroriste de l'Union Européenne.

À propos de la torture, Amnesty International déclare pour 2007 : « Les actes de tortures et de mauvais traitements commis par les agents de police en Espagne ne sont pas des faits isolés. Il est possible que cela ne soit pas une pratique habituelle mais, malgré les engagements pris par l'Espagne en vertu du droit international, aucun frein n'est mis en pratique [...]. Le Gouvernement Zapatero fait également la sourde oreille aux recommandations d'organismes internationaux tels que l'ONU, pour l'éradication de la torture. »

OUI, NOS PREMIERS ANCÊTRES, nos Adam et nos Ève, furent, sinon des gorilles, au moins des cousins très proches du gorille, des omnivores, des bêtes intelligentes et féroces, douées, à un degré infiniment plus grand que les animaux de toutes les autres espèces, de deux facultés précieuses : la faculté de penser et la faculté, le besoin de se révolter.

Ces deux facultés, combinant leur action progressive dans l'histoire, représentent proprement le moment, le côté, la puissance négative dans le développement positif de l'animalité humaine, et créent par conséquent tout ce qui constitue l'humanité dans les hommes.

La Bible, qui est un livre très intéressant et parfois très profond, lorsqu'on le considère comme l'une des plus anciennes manifestations, parvenues jusqu'à nous, de la sagesse et de la fantaisie humaines, exprime cette vérité d'une manière fort naïve dans son mythe du péché originel. Jéhovah, qui, de tous les dieux qui ont jamais été adorés par les hommes, est certainement le plus jaloux, le plus vaniteux, le plus féroce, le plus injuste, le plus sanguinaire, le plus despote et le plus ennemi de la dignité et de la liberté humaines, ayant créé Adam et Ève, par on ne sait quel caprice, sans doute pour tromper son ennui qui doit être terrible dans son éternellement égoïste solitude, ou pour se donner des esclaves nouveaux, avait mis généreusement à leur disposition toute la terre, avec tous les fruits et tous les animaux de la terre, et il n'avait posé à cette complète jouissance qu'une seule limite. Il leur avait expressément défendu de toucher aux fruits de l'arbre de la science. Il voulait donc que l'homme, privé de toute conscience de lui-même, restât une bête, toujours à quatre pattes devant le Dieu éternel, son Créateur et son Maître. Mais voici que vient Satan, l'éternel révolté, le premier libre penseur et l'émancipateur des mondes. Il fait honte à l'homme de son ignorance et de son obéissance bestiales ; il l'émancipe et imprime sur son front le sceau de la liberté et de l'humanité en le poussant à désobéir et à manger du fruit de la science.

On sait le reste. Le bon Dieu, dont la prescience, qui constitue une de ses divines facultés, aurait dû pourtant l'avertir de ce qui devait arriver, se mit dans une terrible et ridicule fureur : il maudit Satan, l'homme et le monde créés par lui-même, se frappant pour ainsi dire lui-même dans sa création propre, comme font les enfants lorsqu'ils se mettent en colère ; et, non content de frapper nos ancêtres dans le présent, il les maudit dans toutes les générations à venir, innocentes du crime commis par leurs ancêtres. Nos théologiens catholiques et protestants trouvent cela très profond et très juste, précisément parce que c'est monstrueusement inique et absurde ! Puis, se rappelant qu'il n'était pas seulement un Dieu de vengeance et de colère, mais encore un Dieu d'amour, après avoir tourmenté l'existence de quelques milliards de pauvres êtres humains et les avoir condamnés à un enfer éternel, il eut pitié du reste, et, pour le sauver, pour réconcilier son amour éternel et divin avec sa colère éternelle et divine, toujours avide de victimes et de sang, il envoya au monde, comme une victime expiatoire, son fils unique, afin qu'il fût tué par les hommes. Cela s'appelle le mystère de la Rédemption, base de toutes les religions chrétiennes. Et encore si le divin Sauveur avait sauvé le monde humain ! Mais non ; dans le Paradis promis par le Christ, on le sait, puisque c'est formellement annoncé, il n'y aura que fort peu d'élus. Le reste, l'immense majorité des générations présentes et à venir, grillera éternellement dans l'Enfer. En attendant, pour nous consoler, Dieu, toujours juste, toujours bon, livre la terre au gouvernement des Napoléon III, des Guillaume 1^{er}, des Ferdinand d'Autriche et des Alexandre de toutes les Russies.

Tels sont les contes absurdes qu'on raconte et telles sont les doctrines monstrueuses qu'on enseigne, en plein XIX^e siècle, dans toutes les écoles populaires de l'Europe, sur l'ordre exprès des gouvernements. On appelle cela civiliser les peuples ! N'est-il pas évident que tous ces gouvernements sont les empoisonneurs systématiques, les abêtisseurs intéressés des masses populaires ?

[...] Je reviens au mythe du péché originel.

Dieu donna raison à Satan et reconnut que Satan n'avait pas trompé Adam et Ève en leur promettant la science et la liberté, comme récompense de l'acte de désobéissance qu'il les avait induits à commettre : car aussitôt qu'ils eurent mangé du fruit défendu Dieu se dit en lui-même (voir la Bible) : « Voilà que l'homme est devenu comme l'un de Nous, il sait le bien et le mal ; empêchons-le donc de manger du fruit de la vie éternelle, afin qu'il ne devienne pas immortel comme Nous. »

Laissons maintenant de côté la partie fabuleuse de ce mythe et considérons-en le vrai sens. Le sens en est très clair. L'homme s'est émancipé, il s'est séparé de l'animalité et s'est constitué comme homme : il a commencé son histoire et son développement proprement humain par un acte de désobéissance et de science, c'est-à-dire par la révolte et par la pensée.